

## Tourisme et handicap, une réalité en construction

Frédéric Reichhart, Eric de Léséleuc

► **To cite this version:**

Frédéric Reichhart, Eric de Léséleuc. Tourisme et handicap, une réalité en construction. Nature et récréation, 2020, pp.5-9. hal-02491419

**HAL Id: hal-02491419**

**<https://hal-inshea.archives-ouvertes.fr/hal-02491419>**

Submitted on 28 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# TOURISME ET HANDICAP : UNE RÉALITÉ EN CONSTRUCTION

**A**utomne 2018 et 2019, Marie Brochet, skieuse handicapée championne Paralympique, défile sous la marque L'Oréal à la fashion-week de Paris. En septembre 2019, Théo Curin, nageur amputé des 4 membres, devient à la fois égérie homme de la marque Biotherm (tout comme l'a été le footballeur international anglais David Beckham) et chroniqueur pour le « magazine de la santé » sur France 5. Ils sont l'objet d'une ample campagne médiatique.

Avant eux, Aimée Mullins et Oscar Pistorius, tous deux bi-amputés fémoral, ont eux aussi tout particulièrement attiré l'attention des médias. A. Mullins a été un personnage clef de l'œuvre emblématique de l'artiste Matthew Barney intitulée « Cremaster » (de Léséleuc, 2015) et O. Pistorius a fait l'objet d'innombrables articles de presse dans le monde entier pour diverses raisons liées, entre autres, à sa carrière sportive de très haut niveau (Issanchou, 2017). En médiatisant l'information à propos des nouvelles fonctions de T. Curin et de M. Brochet, le Huffington Post pose une question d'actualité : « *le handicap serait-il devenu vendeur?* »<sup>1</sup>. Au-delà de sa dimension « marketing », cette formulation interroge d'éventuels changements des regards posés sur le handicap dans les sociétés contemporaines. Lorsqu'on interroge des personnes en situation de handicap à ce propos, leur réponse est souvent assez cinglante et nous ramène assez régulièrement aux limites qu'ils rencontrent personnellement pour avoir accès à telle ou telle activité dans leur vie

**Frédéric REICHHART**

Mcf, INSHEA, GRHAPES EA 7287

[Frederic.reichhart@inshea.fr](mailto:Frederic.reichhart@inshea.fr)

**Eric DE LÉSÉLEUC**

Pr, Université Paris-Lumière

INSHEA, GRHAPES EA 7287

[eric.deleseleuc@inshea.fr](mailto:eric.deleseleuc@inshea.fr)

---

<sup>1</sup> [https://www.huffingtonpost.fr/entry/theo-curin-ampute-des-4-membres-egerie-biotherm\\_fr\\_5d70bfb1e4b09bbc9efa0370](https://www.huffingtonpost.fr/entry/theo-curin-ampute-des-4-membres-egerie-biotherm_fr_5d70bfb1e4b09bbc9efa0370)

quotidienne. Selon eux, les mises en scène médiatiques de quelques « stars » du handicap ne sont pas représentatives et ne doivent pas cacher les innombrables carences en termes d'accessibilité qui caractérisent leur environnement social.

Depuis quelques décennies, les grandes organisations internationales ont fourni un travail conséquent visant à améliorer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Ceci au travers de l'amélioration de leur accessibilité à tous les espaces sociaux et de leur participation à toutes les activités qui y sont développées. Dès 1997, le traité d'Amsterdam définit une politique européenne qui s'oriente vers une lutte contre les discriminations liées au handicap et donnera lieu à l'adoption d'une Charte des Droits Fondamentaux de l'UE en 2000 (article 21) précisant l'interdiction de toute forme de discrimination fondée sur le handicap. Par la suite en 2006, la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations-Unies est adoptée en assemblée générale. En 2015, elle est signée par 160 pays dans le monde et réaffirme à l'échelle internationale cette nécessité de permettre un accès à toute forme de participation sociale à toute personne en situation de handicap. Entre ces deux dates, la plupart des pays européens ont renforcé leur arsenal législatif (par ex. la loi de 2005 en France) afin de concrétiser ces deux points fondamentaux pour le développement d'une société inclusive.

Ces divers textes montrent, d'une part, qu'il existe une réelle volonté politique et législative visant à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap - estimées à presque 120 millions en Europe par la Commission Européenne (EU SILC 2014) - et d'autre part, qu'il s'agit d'un phénomène qui s'inscrit à l'échelle internationale.

Cependant, qu'en est-il de la réalité de la vie quotidienne des personnes concernées? Les études menées sur leur intégration scolaire, leur professionnalisation, leurs participations sportives etc. soulignent que l'égalité d'accès n'est pas assurée. Parmi toutes les activités sociales possibles, une est encore aujourd'hui assez peu traitées dans les recherches scientifiques; le tourisme (Reichhart, 2011). C'est une des raisons pour lesquelles l'Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap (IFRH)<sup>2</sup> a organisé, avec le concours de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA)<sup>3</sup>, sa Journée Scientifique annuelle en 2018 autour des thèmes : « tourisme, loisir et handicap : l'accessibilité en question ». Son objectif principal était de réunir des chercheurs et des acteurs de terrain afin d'interroger les transformations des espaces et des activités touristiques qui permettent une amélioration de l'accessibilité en identifiant les conditions facilitatrices déjà mises en application mais aussi les obstacles qui perdurent, tant en termes de compensation que celles relatives à l'autonomie. Elle a permis la présentation de travaux

---

<sup>2</sup> <http://ifr-handicap.inserm.fr/>

<sup>3</sup> <http://www.inshea.fr/>

de recherche ainsi que des réalisations pratiques sur le terrain et la mise en débat autour des trois axes (sciences sociales, approches cliniques et ingénierie) qui structurent les collaborations au sein de l'IFRH tout en s'ouvrant à des chercheurs et des acteurs extérieurs.

Bien qu'« une multitude de définitions et d'appréhensions du phénomène touristique existent » (Demen-Meyer, 2005, p. 7), le tourisme peut se caractériser par la sortie des routines et du quotidien d'un individu pour atteindre des espaces où se dérouleront des activités récréatives ou à des fins de loisirs. Pour les personnes en situation de handicap, ces espaces et activités sont à aménager afin d'être accessibles. Quels sont les facilitateurs, c'est-à-dire les aménagements et transformations à réaliser, afin qu'une personne en situation de handicap ou atteinte de maladie chronique puisse accéder aux espaces et activités récréatives de son choix? Plus précisément, en quoi des dispositifs matériels et humains, des aménagement architecturaux et physiques (plages, sentiers de randonnées, pontons, ...) revendiqués et parfois réalisés par certains acteurs institutionnels et associatifs participent-ils à rendre accessibles les loisirs sportifs et récréatifs? Enfin, comment le touriste en situation de handicap peut-il gérer le transfert des contraintes liées à son handicap ou sa maladie (traitement médicamenteux, soins, douleurs, rythme, fatigabilité etc.) de son quotidien aux espaces récréatifs choisis?

Ce numéro spécial de la Revue Nature et Récréation a pour objectif de donner de la visibilité aux travaux scientifiques qui analysent les dynamiques sociales en cours au travers du développement touristique pour les personnes en situation de handicap, tout en donnant la parole à quelques-uns des acteurs qui, sur le terrain, tentent de mettre en œuvre concrètement les conditions de réalisation du désir d'accessibilité à des espaces et à des temporalités d'un tourisme qui serait accessible à toutes et à tous.

L'article de Frédéric Reichhart ouvre ce numéro avec un regard diachronique sur les évolutions de l'accessibilité dans le secteur des loisirs et du tourisme en faveur des personnes en situation de handicap. Plus qu'une étude scientifique, il apporte les données nécessaires à la délimitation et compréhension de l'état des lieux de ce champ, en soulignant les enjeux conjoints liés, d'une part, à l'accessibilité touristique et d'autre part, à sa visibilité. Afin d'être opérationnel, la mise en accessibilité doit être associée et complétée par des actions et dispositifs informant le public des conditions d'accessibilités mises en œuvre.

Les articles de Laurence Rasseneur, Éric Perera et Irène Hedrich invitent à découvrir l'accessibilité des activités sportives de pleine nature, notamment en montagne et en forêt. En effet, Laurence Rasseneur décrit et analyse le dispositif Navi rando; il s'agit d'une canne GPS dont l'utilisation permet à des personnes non voyantes de pratiquer la randonnée en toute autonomie. Puis, Irène Hedrich présente les nombreuses actions mises en place pour concrétiser une offre de tourisme et loisirs adaptée aux personnes en situation de handicap sur ce territoire. Enfin, Éric Perera détaille comment des espaces perçus

comme ceux d'un tourisme de l'exploit et de l'extraordinaire (à savoir la très haute montagne) s'ouvrent aux pionniers des expéditions en Fauteuil Tout Terrain (FTT). Les histoires de vie qu'il mobilise retracent les processus de construction et d'incorporation de nouvelles « techniques du corps ». Celles-ci permettent à ces alpinismes en situation de handicap de vivre des expériences au cours desquelles ils ont dû produire de nouvelles capacités pour atteindre des sommets qu'auparavant ils visitaient sans l'aide du fauteuil. Par la suite, l'article rédigé par Hélène Carbonneau et son équipe analyse les déterminants (freins et facilitateurs) de la pratique d'activité de loisirs de plein air auprès de personnes en situation de handicap. Soutenant la qualité de l'expérience, cette étude qualitative souligne qu'une expérience inclusive résulte de l'interaction entre l'accès à des espaces et équipements appropriés, une mise en relation réciproque de qualité avec les autres et un engagement dans une activité de plein air adaptée aux capacités de la personne. En plus de ces résultats, cet article apporte un ensemble de références théoriques internationales qui permettra à nos lecteurs d'amplifier leurs sources bibliographiques. De leurs côtés, Hélène Viruega et Manuel Gaviria présentent les différences dans les approches en hippothérapie et en équitation adaptée et s'attachent à montrer comment ce deuxième champ d'activités peut se baser sur les connaissances produites dans le premier pour mieux adapter les pratiques aux spécificités des différents types de handicaps et des personnes. Par ailleurs, Jean Corneloup, au-delà de la dialectique exclusion-inclusion, interroge la place des personnes handicapées dans la société en proposant le concept de transclusion. Selon lui, celui-ci serait mieux à même de caractériser les dynamiques de participation sociale des personnes en situation de handicap dans les sociétés hyper individualistes contemporaines. Il met, ici, ce concept au service de la compréhension des activités récréatives. Enfin, Lucie Brisset, Claude Blaho-Poncé et Nathalie Le Roux retracent les étapes et les processus de construction d'un outil numérique, Hérault Mobility, une application pour téléphone destinée à faciliter les déplacements des personnes handicapées dans le cadre de leurs vacances. Considéré comme un instrument de dialogue social territorial, cet outil mobilise un ensemble d'acteurs au profit d'une politique de labellisation au service de l'accessibilité touristique. Les auteurs exposent la manière dont l'inclusion touristique s'est normalisée et institutionnalisée dans l'Hérault comme catégorie d'action publique privilégiée à l'échelon départemental via le développement de cette application dans un contexte de concurrence économique et d'avenir institutionnel et politique incertain à l'aune de la Nouvelle organisation territoriale de la République.

Ainsi, ce dossier consacré à la transformation du secteur touristique pour accueillir les personnes en situation de handicap témoigne de la diversité et du dynamisme des actions mises en place en ce sens. L'accessibilité tant prônée par le cadre légal et réglementaire trouve une certaine forme de concrétisation dans l'offre touristique. Toutefois,

si la route vers l'accessibilité généralisée est tracée, elle reste encore en construction.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- DEMEN-MEYER Christine, « Le tourisme : essai de définition », *Management et Avenir*, vol. 3, no. 1, 2005, pp. 7-25.
- EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), 2014.
- ISSANCHOU Damien, FERREZ Sylvain et LESELEUC de Eric, « Technology at the Service of natural Performance: cross Analysis of the Oscar Pistorius and Caster Semenya Cases », *Sport in Society*, 2017, pp.1-16.
- LESELEUC de Eric et ISSANCHOU Damien, « Rendimientos deportivos y estetización de los cuerpos con discapacidad; ¿Una interrogación social alrededor de las categorizaciones de la «normalidad» del ser humano? », *Revista Inclusiones: Cuerpo, intimidad, sexualidad*, Julio-Septiembre 2015, pp.90-120.
- REICHHART Frédéric, *Le tourisme et handicap : fondements idéologiques et institutionnels*, Collection Tourismes et sociétés, L'Harmattan, 2011.

